CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL 04 - 05 INDIVIDUEL DES JEUNES

GAP (05) – DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent règlement est applicable à partir de la saison 2025/2026 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement ne l'annule.

ARTICLE 2: ORGANISATION GÉNÉRALE

Le présent règlement est conforme aux directives fédérales.

Il est validé par la ligue PACA des Échecs et un exemplaire est adressé à la Commission Technique. Les éventuels litiges survenant lord de la phase inter départementale 04/05 sont du ressort des Comités Départementaux des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

ARTICLE 3: ORGANISATION DU TOURNOI

Les Comités Départementaux des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont confié au club « Echiquier Haut-Alpin de Gap » - code FFE : U05008- de Gap (05) l'organisation du Championnat Interdépartemental 04-05 des Jeunes 2025.

Ce Championnat aura lieu le dimanche 30novembre 2025, à la salle des fêtes du collège Mauzan, 35 avenue Commandant Dumont 05000 GAP (05).

ARTICLE 4: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat Interdépartemental 04/05 des Jeunes concernent les catégories suivantes : U8, U10, U12, U14, U16. Les définitions des catégories sont celles définies dans l'article 2.4 des règles générales de la Fédération Française des Échecs.

Pour chaque catégorie, il y aura un tournoi « mixte ».

Les tournois mixtes sont des tournois ouverts aux garçons et aux filles. Les filles peuvent choisir de jouer en catégories filles ou bien en catégorie mixte. Une fille qui souhaite jouer le Championnat de France dans la catégorie mixte doit le préciser lors de son inscription à la phase inter départementale 04/05. Ce choix est définitif pour les phases suivantes du Championnat de France.

Tout jeune joueur (euse), de nationalité française, licencié (e) à la Fédération Française des Échecs, dans un club des Alpes de Haute-Provence ou des Hautes-Alpes peut y participer.

S'il est étranger, il doit, de plus, être scolarisé en France.

Les qualifié(e)s d'office par la FFE pour les Championnats de France Jeunes de la saison en cours ne sont pas autorisé(e)s à participer.

Les inscriptions sont réalisées avant le 27 novembre 2025 par mail auprès de l'arbitre adjoint (jean-jacques.treguer@laposte.net) sur présentation de la licence A en cours de validité, de la date de naissance ainsi que la catégorie de participation des joueurs.

Le pointage des joueurs s'effectue de 8h30 à 9h dernier délai.

ARTICLE 5 : RÈGLES DU JEU

Les règles régissant les parties sont celles adoptées par la FIDE lors de son 93ème congrès et appliquées par la FFE depuis le 1er janvier 2023.

Le classement utilisé est le Elo rapide ; les tournois sont homologués et donc pris en compte pour le

calcul du classement Elo rapide FIDE pour les U12, U14 et U16, elo rapide FFE pour les U8 et U10.

Il est rappelé que l'utilisation d'appareils électroniques et en particulier des téléphones portables est interdite dans l'espace de jeu. La sonnerie d'un téléphone portable entraînera la perte de la partie pour son propriétaire, le score de son adversaire est à la discrétion de l'arbitre.

ARTICLE 6: NOMBRE DE RONDES ET CADENCES

Toutes catégories : il y a fusion des tournois mixte et féminin . La distinction sera toutefois conservée pour la remise des prix et le nombre de qualifiés pour le championnat régional en précisant que les classements ne se feront que dans la catégorie et le sexe (ex : 5 garçons et 1 fille : on ne tient pas compte du résultat contre la fille, on ne classe les garçons qu'entre eux). Toutefois cette fusion sera impossible si l'on se trouve dans le cas d'un système suisse. Il pourrait y avoir un joueur qui ne joue pas contre la fille et qui aurait donc un résultat supplémentaire.

Si nombre de joueurs = 2

TRIPLE RONDE: 6 RONDES

Fischer $2 \times 15 \text{ mn} + 5 \text{ sec pour les U8, et U10.}$

Fischer 2 x 25 mn + 10 sec pour les U12, U14 et U16.

Si nombre de joueurs = 3 ou 4

DOUBLE RONDE - 6 RONDES:

Fischer 2 x 15 mn + 5 sec pour les U8 et U10.

Fischer 2 x 25 mn + 10 sec pour les U12, U14 et U16.

Si nombre de joueurs = 5 ou 6

TOUTES RONDES: 5 RONDES

Fischer 2 x 15 mn + 5 sec pour les U8 et U10.

Fischer 2 x 25 mn + 10 sec pour les U12, U14 et U16.

Si nombre de joueurs = 7 ou 8

TOUTES RONDES – 7 RONDES

Fischer $2 \times 15 \text{ mn} + 5 \text{ sec pour les U8 et U10}$.

Fischer 2 x 25 mn + 10 sec pour les U12, U14 et U16.

Si nombre de joueurs > 8

SYSTEME SUISSE – 7 RONDES

Fischer $2 \times 15 \text{ mn} + 5 \text{ sec pour les U8 et U10}$.

Fischer 2 x 25 mn + 10 sec pour les U12, U14 et U16.

ARTICLE 7: HORAIRES DE JEU

Vérifications des licences et clôture des inscriptions : 08 h 30 à 09 h (dernière limite)

Ronde 1:10 h 00 Ronde 2:10 h 50

Ronde 3:11 h 40

pause repas

Ronde 4: 13 h 30

Ronde 5: 14 h 20 Ronde 6: 15 h 30

Ronde 7:16 h 20

Les joueurs doivent prendre leurs dispositions afin d'être présents à leur place cinq minutes avant le début de chaque ronde.

Proclamation des résultats et remise des prix vers 17 h.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être adaptés par l'arbitre.

ARTICLE 8: DROITS D'INSCRIPTION ET PRIX

Droits d'inscription : Néant

Prix : une coupe récompensera le vainqueur de chaque tournoi de chaque catégorie. Une médaille sera remise à chaque second et troisième. Des lots divers seront offerts à tous les participants.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Le classement est d'abord établi en fonction du nombre de points.

En système suisse, les ex aequo sont départagés dans l'ordre par :

le système Buchholz tronqué, puis le système Buchholz, puis le système Performance.

En toutes rondes ils sont départagés dans l'ordre par :

le système Sonneborn-Berger, puis le système Performance.

Aucun match de départage n'est organisé

ARTICLE 10: QUALIFICATIONS POUR LA PHASE LIGUE PACA

Le nombre de qualifié(e)s pour la phase ligue PACA est indiqué, par catégorie et par département, dans l'annexe ci-après.

Il est à noter que pour nos deux départements alpins, avec un championnat regroupé 04/05, les places qualificatives sont mises en commun. Donc si un des départements n'a pas de joueur(euse) représenté(e) dans une catégorie, le nombre de qualifié(e)s de la catégorie sera diminué du nombre de qualifié(e)(s) dont le département non représenté devait normalement bénéficier.

→ Voir les précisions dans l'annexe concernant les joueurs(euses) qualifié(e)s.

ARTICLE 11 : REPÊCHAGES

Ils seront faits à la demande des directeurs des jeunes de la Ligue.

ARTICLE 12 : CONSIGNES A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS ET DES SPECTATEURS

Interdiction de fumer dans les locaux (salle de jeu, espace de détente, hall d'entrée etc ...) Les joueurs devront avoir une attitude convenable.

Les joueurs devront éviter toute discussion pouvant paraître suspecte pendant les parties.

Les parents et accompagnateurs devront s'installer en dehors de l'espace de jeu. Seuls les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs seront admis dans l'aire de jeu.

Règles spéciales COVID-19 : se référer au protocole affiché sur place.

ARTICLE 13: ETHIQUE

La conduite des joueurs ainsi que celle des accompagnateurs, entraîneurs et parents est assujettie à une attitude correcte qui interdit :

- de fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- d'abandonner un tournoi sans justification
- de déclarer forfait sans raison valable
- pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises par l'arbitre principal.

ARTICLE 14: ORGANISATION

Organisation:

Pierre-Jean PARROCO – club « Echiquier haut-alpin de Gap » U05008 - Gap (05)

ARTICLE 15: ARBITRAGE

Les arbitres officiant lors de ces étapes qualificatives devront appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences et des départages techniques.

De plus, s'agissant de compétitions recevant de très jeunes joueurs, ils seront particulièrement attentifs à interdire toute ingérence des adultes et personnes extérieures dans la salle de jeu. L'arbitre principal est responsable pour les grandes catégories. Il est assisté par un arbitre adjoint. Les arbitres sont choisis en accord entre le club organisateur et les Comités Départementaux 04 & 05.

Arbitre principal : Arbitre en second : Autres Arbitres

Dominique Gaude(AFE1 - AI) Carlos De Andres (AFO) Jean-Jacques Treguer (
AFC)

Matthew Canham
(AFC)

ARTICLE 16 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les arbitres ont l'obligation supplémentaire d'envoyer, dans les délais les plus brefs :

- les résultats du tournoi : grilles américaines, classements complétés avec la liste des qualifiés au directeur technique jeunes de la ligue PACA .
- les boules papi sur le site fédéral.

ARTICLE 17: LITIGE TECHNIQUE

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le joueur ou le responsable du club auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 12.

ARTICLE 18: COMMISSION D'APPEL

Il sera constitué de 5 personnes avant la 1ère ronde :

- l'organisateur
- l'arbitre principal + un deuxième arbitre
- les présidents ou représentants des Comités Départementaux 04 & 05

Vu, lu et approuvé

L'organisateur, L'Arbitre principal, Pierre-Jean PARROCO Dominique Gaude

Le représentant du CDJE 04 Le représentant du CDJE 05 *Jean-Marc CHICH Jean-Jacques TREGUER*